



REGLEMENT DES SERVICES DU PERISCOLAIRE

- Je dois me présenter pour le contrôle à la sortie des classes.
- Durant le trajet, je marche tranquillement, sans bousculer mes camarades et sans dépasser les petits.
- En arrivant dans la cantine, BCD ou la classe, je range mes vêtements sur les portemanteaux ou sur les chaises.
- Je gagne ma place à table sans énervement, en laissant les petits de la maternelle s'installer en premier.
- Je ne me jette pas sur les plats et je pense à me servir en laissant sa part à chacun.
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- Je parle avec mes camarades sans crier et sans interpeller ceux qui sont à une autre table
- J'aide les petits s'ils ont besoin pour le trajet, le repas ou pour l'habillement.

IMPORTANT : pour que le repas soit un moment de détente, je veille à ne pas parler trop fort, le déjeuner doit se dérouler dans une atmosphère la plus calme possible.

DANS TOUS LES CAS :

- je respecte les adultes qui sont présents, ainsi que l'ensemble des usagers du restaurant scolaire et des services du périscolaire (garderies, TAP)
- je ne dis pas de gros mots,
- j'écoute les observations sans répondre,
- je ne crache pas par terre ou sur un camarade ; je ne frappe pas, je n'insulte pas mes camarades.
- je respecte la sécurité sur le parcours, à l'intérieur du restaurant scolaire et dans la cour de l'école,
- je n'apporte pas d'objets dangereux (couteaux, etc....)

SANCTIONS POSSIBLES.

En cas de non respect des règles ci-dessus, le ou les élèves concernés auront été prévenus et s'exposent à :

- un placement d'office seul(e) à une table durant un ou plusieurs jours,
- une punition écrite à faire signer par les parents,
- une lettre de l'Adjointe chargée des affaires scolaires aux parents avec demande de rendez-vous,
- une exclusion provisoire du service périscolaire (cantine, garderies et TAP),
- une exclusion définitive du service périscolaire (cantine, garderies et TAP), en cas de faute grave.

Signature des parents

Lu et approuvé,

Signature de l'élève